NOMS Prénoms

Enseignant(e)s à l’école …

Adresse postale professionnelle

Mail école

A l’attention de l’IEN de la circonscription de …

A (lieu), le (date)

Objet : Demande de non-participation aux évaluations d’école

M/Mme l’Inspecteur/l’Inspectrice de l’Education Nationale,

Nous considérons que les évaluations d’école ont pour objectif de territorialiser l’École publique en la soumettant à toutes les pressions locales. Nous pensons que l’évaluation d’école, très loin de l’actualisation des projets d'école, s’apparente à un audit d’entreprise privée chargé de renforcer la tutelle des collectivités territoriales. Cela pourrait remettre en cause le cadre national de l’Ecole publique dont notre Statut de fonctionnaire d’Etat est le seul garant.

Toutefois, nous remarquons que :

* Aucun nouveau texte réglementaire n’encadre aujourd’hui les évaluations d’école. La réglementation actuelle, qui n’a pas changé depuis 2 ans, ne permet pas de les imposer. Les évaluations d’école ne peuvent être considérées que comme une « proposition » émise par le Conseil d’Évaluation de l’École et ne revêtent pas de caractère obligatoire,
* La participation à une évaluation d’école ne figure pas dans nos obligations réglementaires de service d’enseignants du 1er degré encadrées par le Décret no 2017-444 du 29 mars 2017. En effet, nous considérons qu’il contreviendrait au cadre réglementaire de nos ORS de nous imposer de mettre en œuvre une « auto-évaluation », qui plus est avec les parents d’élèves, les élèves, les personnels municipaux (les gardiens, les responsables du périscolaire, les animateurs du périscolaire, les ATSEM…), les « partenaires » ou les élus locaux. Il ne nous apparait pas moins disconvenant de supporter une « évaluation externe ».
* Dans l’Académie de Créteil, Madame la Rectrice a indiqué lors du CSA de rentrée du 15 septembre 2023 : « Les évaluations d’école ne peuvent pas être imposées ». Nous estimons que le cadre national de l’école permet d’affirmer que ce qui est valable sur l’Académie de Créteil est valable également dans la nôtre.

Ainsi, Madame l’Inspectrice de l’Education Nationale, si vous n’opposez aucune disposition réglementaire à ce courrier, avec le soutien du SNUDI FO 76, nous décidons de ne pas participer à ce dispositif qui ne répond en rien à nos besoins pour améliorer le fonctionnement de l’école et faire évoluer nos pratiques professionnelles.

Signature(s)

NB : Copie au SNUDI FO 76